

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---00000---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2017

Courrier arrivé le

11 JUL. 2017

Mairie de Vinon-sur-Verdon

Le sept juillet deux mille dix-sept à vingt-et-une heure, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle, LA ROCCA Gérard, MAIGRE Clorinde, NOE Marie-Thérèse, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOILLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TOURNOIS Bernard.

Excusés : BRANCHAT Daniel donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, DESCAMPS Jérôme donne procuration à NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick donne procuration à ARMAND Guy.

Absents : AOUST Stéphanie, ARNAUDY Laurie, CABASSU Jean-Claude, GUEYRAUD Sylvie, JOUBERT Dominique, LEGLAYE Fanny, MORARD David, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline

Secrétaire de séance : PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2017/07/07 – 02

OBJET : Approbation du projet de plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal à quelle étape se situe la procédure règlementaire d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et expose la situation de ce dossier à l'issue de l'enquête publique qui s'est achevée le vendredi 26 mai 2017

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-1 et suivants et R153-1 et suivants;

VU la délibération en date du 30 mai 2008 prescrivant l'élaboration/la révision du plan local d'urbanisme et définissant les modalités de la concertation;

VU le débat du conseil municipal le 16 octobre 2014 sur les orientations du PADD;

VU la délibération du 28 juillet 2016 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU;

VU l'avis de l'autorité environnementale en date 21 novembre 2016;

VU l'avis de la CDPENAF en date du 30 novembre 2016;

VU l'arrêté municipal n° 2017/089 en date du 03 avril 2017 soumettant le projet de PLU à enquête publique qui s'est déroulée du 25 avril 2017 au 26 mai 2017;

Considérant que le PLU tel que présenté est prêt, conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme, à être soumis au conseil municipal pour décision d'approbation ;

Considérant que les remarques émises par les services consultés et les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineures au projet de PLU;

Considérant que le PLU tel que présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur et son **avis favorable sans réserve** sur le PLU arrêté ;

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 19 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention(s)

DECIDE D'APPROUVER le PLU (plan local d'urbanisme) de Vinon-sur-Verdon tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal du département.

De même, en application des articles L.123-15 et R.123-21 du code de l'environnement, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à disposition du public, et consultable en mairie (ainsi que sur le site officiel internet de la Commune), durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Cette délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

La présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires, qu'après réception par le Sous-Préfet de Brignoles (Var) et après l'accomplissement des mesures de publicité

Fait à Vinon-sur-Verdon
Les jour, mois et an sus dits
Le Maire
Claude CHEILAN



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Sous-Préfecture de Brignoles
Le
Et publiée le

MAIRIE DE
VINON-SUR-VERDON
VAR